

# Je quitte Mon logement



## Vous quittez votre logement prochainement?

➤ Au cours de votre préavis, nos équipes vous contacteront pour organiser au mieux votre départ du logement.

Un pré-état des lieux (téléphonique ou physique) vous sera notamment proposé et une documentation remise, afin de vous informer des éventuels petits travaux et réparations à votre charge. Vous serez libre de les réaliser ou non. Dans ce dernier cas, elles vous seront facturées.

Bon à savoir : Des réparations supplémentaires figurent dans votre état des lieux de sortie ?

Le pré-état des lieux est effectué lorsque vos meubles sont encore en place et avant votre déménagement. Il est donc possible que des petits travaux ou réparations supplémentaires apparaissent lors de l'état des lieux de sortie.



## Les bons réflexes :

➤ 1. Permettre l'accès à votre logement pour organiser le pré-état des lieux et les visites du logement par de futurs occupants :

Un ressortissant souhaite visiter votre logement ?

Conformément aux dispositions de votre titre d'occupation, vous vous engagez à laisser visiter votre logement aux jours et horaires convenus avec nos équipes (hors jours fériés et week-end), dès lors que nous avons reçu votre lettre de congé.

➤ 2. Vérifier que votre logement et ses équipements sont en bon état :

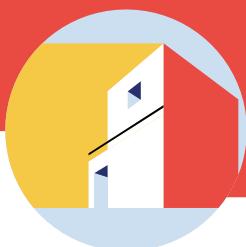
• S'assurer de la dernière date de contrôle des éléments suivants :

- Poêle, cheminée et insert : ramonage des conduits de fumée au cours des 3 derniers mois
- Fosse septique : vidange au cours des 3 dernières années

Les attestations correspondantes pourront vous être demandées lors de votre état des lieux de sortie

Bon à savoir : vous occupez un logement avec un jardin dont vous êtes le seul à bénéficier ? Vous êtes responsable de l'entretien régulier, y compris de l'arrosage, de votre jardin, notamment des allées, pelouses, massifs et haies, ainsi que de l'enlèvement des mousses et autres herbes des terrasses et auvents. En maison, la vidange des puisards et le dégorgement des conduits des descentes d'eaux pluviales, chéneaux et gouttières est aussi à votre charge.

Avant votre départ, n'oubliez donc pas de contrôler ces éléments et de (faire) procéder si nécessaire à la tonte de la pelouse, ainsi qu'à la taille des haies, arbustes et arbres.



- **Réaliser les petits travaux et les réparations à votre charge :**

- Reboucher les trous dans les murs ou les cloisons
- Effectuer les petits raccords de peintures, de tapisseries, de moquettes
- Enlever les dépôts de calcaire et refaire les joints défectueux de vos lavabos, douches, baignoires et éviers
- Remplacer les tuyaux flexibles de douche défectueux...

*Pour retrouver l'intégralité des petits travaux et réparations à votre charge, consultez la rubrique l'entretien de mon logement*

Bon à savoir : une prise arrachée après avoir débranché un équipement sans ménagement ?

La réparation de la prise est à votre charge, ainsi que la réparation de tout équipement du logement (volets, plinthes, barres de seuil, interrupteurs, prises, appliques...) dont l'état ne serait pas le fait d'une usure normale, mais d'une mauvaise utilisation ou d'un mauvais entretien

### 3. Vérifier que votre logement et les locaux annexes sont vides et propres :

- **Débarrasser votre logement et les locaux annexes (cave, grenier, garage...) et évacuer tous vos objets encombrants à la déchetterie**
- **Organiser votre déménagement en veillant à respecter la propreté des parties communes et des abords le jour J**
- **Nettoyer votre logement et les locaux annexes**

Pensez à nettoyer les vitres, les sanitaires et les sols, mais aussi les étagères et les placards (intérieur, façade et extérieur)

Bon à savoir : des dessins ou des tâches sur les murs de la chambre des enfants ?

Il est nécessaire de lessiver les murs concernés.

### 4. Réaliser un état des lieux de sortie et quitter définitivement le logement:

- **Vous rendre disponible à la date fixée** d'un commun accord avec nos équipes (hors week-ends et jours fériés) ou vous faire représenter par une personne de votre choix, munie d'une procuration et d'une pièce d'identité
- **Constatier l'évolution de l'état du logement et de ses locaux annexes depuis l'établissement de l'état des lieux d'entrée** : bien entendu, l'usure normale du matériel est prise en compte au moment de l'état des lieux
- **C'est la comparaison entre l'état du logement à votre arrivée et à votre départ qui permettra de déterminer les travaux de remise en état à réaliser, ainsi que leur répartition entre Nové et vous**
- **Restituer les clés, badges et télécommandes du logement et des locaux annexes**
- **Une fois votre situation régularisée, votre dépôt de garantie vous est restitué**
- **Communiquer votre nouvelle adresse**

**Vous ne pouvez pas assister au rendez vous pour l'état des lieux de sortie? Vous pouvez vous faire représenter. Pour cela :**

- N'oubliez pas de prévenir nos équipes,
- Remplissez une procuration

Bon à savoir : Un relevé des compteurs individuels de consommation d'électricité, de gaz et d'eau est effectué lors de l'état des lieux de sortie. Par la suite, en tant qu'occupant sortant, n'oubliez pas d'informer vos fournisseurs de votre départ sur la base des index relevés.



## Notre conseil

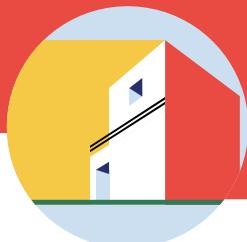
**Vous bénéficiez d'une offre de services afin de vous aider au quotidien. Retrouvez sur votre espace Offre de services, une plateforme dédiée, pour vous accompagner dans vos démarches déménagement/mobilité.**

**Vous souhaitez consulter des documents relatifs au logement que vous avez quitté (avis d'échéance, décompte des charges...) ?**

Si vous emménagez dans un autre logement géré par Nové, l'ensemble des documents relatifs à vos locations passées restent disponibles via votre espace personnel en ligne. Si vous quittez le parc domanial du ministère des Armées, votre espace personnel en ligne restera actif 3 mois à compter de la date de remise des clés. Vous pourrez ainsi récupérer tous les documents utiles, comme vos dernières quittances, dont la durée minimale de conservation préconisée est de 3 ans.

## Attention

- ✓ Les travaux de réparation locatives, d'entretien et de nettoyage non réalisés pourront vous être facturés.
- ✓ Dans les deux mois qui suivent votre état des lieux de sortie, votre dépôt de garantie vous sera restitué déduction faite, si nécessaire, des redevances et des charges locatives restant à payer, ainsi que des frais de remise en état du logement à votre charge. Si le montant dépasse votre dépôt de garantie, une facture vous sera adressée.



## ≡ Modèle de procuration

[Coordonnées]

Nové c/o Nové Gestion  
20 avenue JF Kennedy  
33310 LORMONT

**Objet : notification de congé**  
*Lettre recommandée avec avis de réception*

Madame, Monsieur,

Occupant du logement situé [adresse du logement] depuis le [date de signature de la COP, COP/A, CLNAS], je vous informe de mon départ prochain et donne par le présent courrier congé de mon logement et de ses locaux annexes.

**Indiquez soit :**

*Le titre d'occupation qui me lie à Nové prendra donc fin au terme du préavis de 3 mois.*

**soit :**

*Le présent congé étant motivé par une mutation, le titre d'occupation qui me lie à Nové prendra donc fin au terme d'un préavis réduit. Vous trouverez ci-joint copie de l'ordre de mutation ou du message de désignation reçu le [date de réception].*

Afin de convenir ensemble d'une date pour vous remettre les clés du logement et réaliser ensemble l'état des lieux,

**Indiquez soit :**

*je vous informe que mon déménagement est prévu le [date].*

**soit :**

*je vous préciserais, dès que possible, la date de mon déménagement.*

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[commune], le [date]

[Signature du (des) titulaire(s) du titre  
d'occupation]